



# AVIS DE COURSE

**Championnat départemental Catamaran grade 5b**

**DIMANCHE 12 NOVEMBRE 2023**

**Baie de QUIBERON / QUIBERON**

**Autorité Organisatrice : Association Sportive et Nautique de QUIBERON**

Régate ASNQ dimanche 12  
Novembre 2023

Groupe WhatsApp

**Groupe WHATSAPP :**

**Nb : le groupe whatsapp pourra être utilisé par l'AO en plus du site internet pour communiquer les IC, jury, avenant et pour l'émargement aller et retour.**

**Les IC seront disponibles le 11/11/23 au plus tard sur le site internet :**



## **1. REGLES**

La régata sera régie par :

**1.1.** Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*

**1.3.** Le règlement du championnat Départemental du CDV 56.

## **2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

Les IC seront disponibles le 11/11/2023 au plus tard.

Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

<https://www.asnquiberon.com/catamarans-dep-12-nov-2023/>

## **3. COMMUNICATION**

Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse :

<https://www.asnquiberon.com/catamarans-dep-12-nov-2023/>

Un groupe WHATSAPP pourra être utilisé par l'AO en plus du site internet pour communiquer les infos (IC, résultats, jury, émargement ...)

## **4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

**4.1.** La régata est ouverte à tous les bateaux des classes : C1 ; C3 et C4

**4.1.2. Les bateaux admissibles doivent s'inscrire directement en ligne** sur le site avant le 11 Novembre 2023.

Adresse lien inscription : <https://cutt.ly/qwmZokUh>

En cas de problème, un formulaire sera disponible sur le site internet. Merci de le retourner par mail à l'ASN Quiberon au plus tard le 08/11/2023, nous vous enverrons un rib pour le règlement.

Les inscriptions de dernière minute sur place seront tolérées dans la limite du **raisonnable**.

**4.2.** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile Compétition valide, ou une licence Pratiquant avec un certificat médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

## **5. DROITS A PAYER**

Catamaran double : **25 €uros avec majoration à partir du jeudi 9 novembre : 30 euros**

Catamaran solitaire : **13 €uros avec majoration à partir du jeudi 9 novembre : 18 euros**

## **6. PROGRAMME**

### **6.1. Confirmation d'inscription :**

Pas de confirmation d'inscription sauf si vous êtes appelé par l'AO ou que vous devez encore apporter des documents ou modification à votre dossier.

### **6.2. Jour de course :**

**Dimanche 12 novembre 2023 :**

**- 11h00 : Premier signal d'avertissement pour une à plusieurs course(s) à suivre**

## **7. LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer sont les suivants : **Type Banane ou Type Trapèze**

## **8. PUBLICITE**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## **9. SYSTEME DE PENALITE**

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.(comportant un virement et un empannage)

## **10. CLASSEMENT**

**10.1.** Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : **1**

**10.2.** (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de : **2**

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : **3**

## **11. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **12. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

## **13. ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## **14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Pour renseignements sur l'hébergement contacter l'Office de Tourisme

Tel. 0825 13 56 00

E-mail [quiberon@quiberon.com](mailto:quiberon@quiberon.com) - Site internet <http://www.quiberon.com>

**A.S.N. QUIBERON (Association Sportive et Nautique de Quiberon)**

**Boulevard des Emigrés – Port Haliguen – F-56170 QUIBERON**

**Tel. 02 97 30 56 54 – Fax. 02 97 30 57 20**

**E-mail [asnquiberon@orange.fr](mailto:asnquiberon@orange.fr) - Site internet <http://asnquiberon.com>**